



## AUDITION ASSEMBLEE NATIONALE - Hébergement des personnes handicapées vieillissantes -

**Lieu :** Assemblée nationale

**Date :** 17 Septembre 2015

**Durée :** 1H30

**Représentant le GEPSO :**

- **Claire VALLEE**, animatrice de la commission avancée en âge des adultes en situation de handicap et directrice adjointe de l'EPMS de Châteaubriant,
- **Violaine EUDIER**, animatrice de la commission personnes âgées et directrice des EHPAD de Piquigny et Domart-en Ponthieu
- **Aline PETITPAS**, secrétaire générale du GEPSO

**Objet :** Audition avec Madame Isabelle LAURENTI SARGENI, Administratrice à l'assemblée nationale, dans le cadre la loi de finances pour 2016 des crédits relatifs au handicap et à la dépendance.

La législation sociale ayant été organisée avec une dichotomie entre la prise en charge des personnes handicapées et des personnes âgées dépendantes, son rapport (qui doit être rendu fin Octobre), vise à analyser comment mieux prendre en compte les problèmes spécifiques des personnes handicapées vieillissantes notamment lorsqu'elles sont hébergées en institution.

---

Suite à une présentation du GEPSO, Madame LAURENTI SARGENI insiste sur l'intérêt de notre association, du point de vue de transversalité des secteurs.

**En introduction** du sujet de la rencontre, le GEPSO tient à rappeler que l'accueil en EHPAD des personnes handicapées vieillissantes n'est pas l'unique solution. Le GEPSO défend le principe du libre choix pour la personne, l'adaptation de son projet à ses attentes et besoins. Le parcours de l'utilisateur ne doit pas être subi mais toujours choisi. La réflexion ne doit donc pas se faire à partir du dispositif mais de la personne.

Aussi, si la personne souhaite rester en institution pour personnes en situation de handicap, maintien prévaut (hormis des difficultés de santé trop importantes par exemple, et donc plateau technique inadapté).

**Isabelle LAURENTI SARGENI** : en termes de prévention, la prise en charge actuelle des personnes handicapées permet-elle de porter un diagnostic précoce sur les signes de vieillissement ?

**GEPSO** : pour les personnes hébergées en institution, les équipes éducatives incluent la santé dans l'accompagnement quotidien de la personne et portent donc une vigilance particulière aux soins et à la prévention (rendez-vous réguliers chez le dentiste, gynéco, opthalgo...). Cependant, il n'y a pas nécessairement de personnel soignant dans ces équipes, ce qui peut parfois faire défaut.

**Isabelle LAURENTI SARGENI** : faudrait-il formaliser la nécessité d'évaluer régulièrement le vieillissement et les risques de dépendances des personnes handicapées et plus particulièrement pour celles vivant en établissement pour anticiper les changements de lieux de vie (obligation d'un examen de santé complet à périodicité régulière par exemple à compter de 50 ans par exemple)

**GEPSO** : Cela serait souhaitable, mais est-ce à faire uniquement pour la population en situation de handicap ? Cela pourrait s'appliquer pour toute personne avançant en âge. En effet, la prévention s'applique à tous. Par ailleurs, peut-on prévenir « le vieillissement » ? On prévient davantage les difficultés qui peuvent (parfois) être liées à l'avancée en âge.

**Isabelle LAURENTI SARGENI** : Quels seraient les moyens concrets pour aider à la détection des premiers troubles liés au vieillissement ?

**GEPSO** : Nos commissions personnes âgées et adultes en situation de handicap, travaillent actuellement à un projet d'équipes mobiles spécialisées dans l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes. Ces équipes seraient transversales aux secteurs personnes âgées et personnes en situation de handicap, et pourraient se déplacer dans les institutions mais également au domicile pour apporter un conseil, une expertise...

**Isabelle LAURENTI SARGENI** Certains établissements accueillant des personnes handicapées ont recours à des grilles d'observation de type AGGIR ou au « système de mesure de l'autonomie fonctionnelle » (SMAF). Faudrait-il faire un effort pour généraliser leur utilisation ?

**GEPSO** Il serait nécessaire d'harmoniser un outil au niveau national, chaque établissement a tendance à travailler avec un référentiel interne. Cette harmonisation devrait se faire en lien avec la réforme de la tarification en cours et l'outil GEVA.

**Isabelle LAURENTI SARGENI** Existe-t-il des obstacles réglementaires ou financiers qui freinent les changements de prise en charge comme par exemple le passage d'un FAM à un EHPAD adapté pour les personnes handicapées vieillissantes ?

**GEPSO** : Oui, il existe encore de nombreux obstacles : la barrière de l'âge est encore souvent opposée par les conseils généraux (dans 32% des cas suivant notre enquête de 2013). Des difficultés financières existent également puisque qu'une personne de - 60 ans accueillie en EHPAD n'entrera pas dans le calcul du GIR pondéré et devra faire face à une diminution

de ressources lors du passage à l'APA.

Par ailleurs, l'accompagnement n'est pas toujours adapté. Les professionnels d'EHPAD n'ont pas de connaissance sur les différents handicaps et n'ont pas suivi de formation adaptée. Le manque de temps pour répondre aux besoins spécifiques est également un frein. Les troubles du comportement, les problèmes de communication, la violence, l'association de troubles psychiques à des troubles cognitifs déstabilisent les professionnels. Le projet de soins des personnes handicapées est différent de celui des personnes.

**Isabelle LAURENTI SARGENI** Comment faciliter les transitions entre les établissements et faciliter l'insertion de la personne handicapée dans un nouvel environnement plutôt orienté vers le 3ème âge ? Comment les EHPAD peuvent-ils s'adapter pour accueillir des personnes handicapées vieillissantes ?

**GEPSO** : En référence aux résultats de notre enquête 2013, une grande attention doit être portée à la communication, des visites préalables devraient être mises en place, ainsi que des accueils temporaires en EHPAD. Cela doit permettre à la personne en situation de handicap de mieux se projeter et aux professionnels de porter une évaluation.

En outre, la formation du personnel est essentielle (cf référentiel GEPSO, « *Spécialisation des professionnels pour l'accompagnement de l'avancée en âge des personnes en situation de handicap* » ; mais également, des activités adaptées, la sensibilisation des personnes âgées au handicap, l'adaptation des locaux, des partenariats avec le secteur handicap et la psychiatrie de secteur...

**Isabelle LAURENTI SARGENI** : Faut-il encourager l'accueil d'aidants âgés qui sont pris en charge en même temps que leurs enfants handicapés vieillissants ?

**GEPSO** : Chaque situation est unique et donc à étudier au cas par cas. Par ailleurs, cet accueil conjoint n'est pas toujours le plus adapté et ne favorise pas l'autonomie de la personne handicapée. Il se met souvent en place par défaut de solution et manque de préparation préalable. Cela pose également la question du devenir suite au décès de la personne âgée.

Le GEPSO rappelle la nécessité de toujours se situer dans une réponse aux besoins et attentes de la personne ; le parcours de l'utilisateur doit être choisi et non subi.

**Isabelle LAURENTI SARGENI** Faut-il encourager les coopérations entre foyers de vie, ESAT et EHPAD avec la mutualisation de certains moyens tant matériels qu'en termes de personnels ?

**GEPSO** : Absolument, cela peut permettre de mutualiser des moyens, des compétences (notamment médicales et paramédicales), de faire des activités communes, de maintenir les liens avec l'ancien lieu de vie. Ceci peut être très positif et enrichissant à la fois pour les usagers mais également pour les équipes soignantes et éducatives.

A ce titre, la mise en place d'équipes mobiles spécialisées dans l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes répondrait tout à fait à cette volonté de transversalité entre les secteurs personnes âgées et personnes handicapées et ces équipes pourraient intervenir en institution mais également à domicile.

Attention cependant à ne pas fonctionner en « vase clos », avec un projet de vie tracé ESAT/Foyer de vie /EHPAD au sein du même établissement. Le libre choix de chacun doit être respecté et accompagné.

**Isabelle LAURENTI SARGENI** : Sur quels points particuliers faut-il améliorer la formation

des personnels des EHPAD pour l'accueil des personnes handicapées vieillissantes ?

**GEPSO** : voir le référentiel de formation commune PA/PH proposé par le GEPSO.

Attention, ce n'est pas uniquement la formation des personnels des EHPAD qu'il faut améliorer, mais celle de tous les professionnels accompagnant des personnes handicapées avançant en âge (professionnels handicap ...).

Il est important de ne pas réfléchir en termes de dispositif, mais de besoins/souhaits de la personne.

**Isabelle LAURENTI SARGENI** : comment se passe la cohabitation entre personnes âgées et personnes handicapées vieillissantes atteintes de troubles psychiques ou de déficience mentale au sein des EHPAD?

**GEPSO** : les comportements des personnes handicapées ne sont pas toujours compris et sont donc difficilement supportables pour les personnes âgées.

Par ailleurs, les personnes handicapées participaient à de nombreuses activités en institution handicap ; l'accompagnement proposé en EHPAD laisse une part très importante aux temps informels, difficilement vécu.

**Isabelle LAURENTI SARGENI** : certains types de handicaps sont-ils plus problématiques que d'autres ?

**GEPSO** : le handicap ne doit pas être vécu comme une « problématique », mais davantage comme un accompagnement différent, à adapter selon chaque type de handicap ; notamment pour le handicap psychique, qui est plus difficile à gérer en EHPAD du fait de l'absence de formation du personnel.

De même, le vieillissement doit être vécu comme bénéfique et non comme une problématique. Cela nécessite un changement de regard sur cette question.

**Isabelle LAURENTI SARGENI** : les EHPAD qui accueillent des personnes handicapées vieillissantes ont-ils une double tarification et une prise en compte des contraintes spécifiques pour l'accueil de certains types de handicaps ? Sur quels aspects faudrait-il modifier la tarification des établissements pour permettre un accueil de qualité des personnes handicapées vieillissantes ?

**GEPSO** : cela dépend de la politique des conseils départementaux. Selon notre enquête, ¼ des EHPAD ont une tarification différenciée, soit 14 départements. Cela permet d'avoir un tarif hébergement incluant la dépendance ou de mettre en place un sur-tarif pour financer des adaptations de locaux, former les professionnels...

Pour l'accueil en EHPAD, il faudrait une cotation GIR spécifique car l'accueil de ce public est mal reconnu à ce jour.

**Isabelle LAURENTI SARGENI** : comment faire en sorte que le « projet de vie » évolue et tienne compte des besoins évolutifs de la personne handicapée confrontée au vieillissement ?

**GEPSO** Le projet personnalisé est réévalué chaque année, et donc évolutif. Il est élaboré avec la personne, en association avec l'équipe, son tuteur...



**GEPSO**  
GROUPE NATIONAL des ÉTABLISSEMENTS  
PUBLICS SOCIAUX et MÉDICO-SOCIAUX

*Un réseau au service  
de l'action sociale*

Pour conclure, le GEPSO suggère plusieurs établissements innovants dans l'accompagnement de ce public qui pourraient être intéressants dans le cadre de visites sur site: partenariat mis en place entre l'EPSOMS (secteur PH) et les EHPAD de Picquigny et Domart (Picardie); convention entre l'ADIMC et l'EHPAD de la Bartavelle (74) ; résidence St Michel en Bretagne (EHPAD / FAM- Foyer de vie)